



Le Saint-Siège

AUDIENCE DU PAPE JEAN-PAUL II AUX RELIGIEUX DE L'ABBAYE SAINTE-MADELEINE DU BARROUX

Vendredi, 28 septembre 1990

C'est avec joie que je vous rencontre aujourd'hui, Fils de saint Benoît de l'Abbaye Sainte-Madeleine du Barroux qui avez voulu manifester par cette démarche communautaire votre fidélité au Seigneur et votre attachement à son Eglise.

Avec vous, je rends grâce à la divine Providence qui vous a aidés, lors des événements douloureux de juin 1988, à revenir à la communion avec le Siège Apostolique. Depuis lors, votre attachement au successeur de Pierre s'est constamment affirmé et il m'est agréable de savoir que vos relations avec l'Eglise diocésaine deviennent chaque jour plus loyales et plus fraternelles.

Vous avez été également, pour les moniales bénédictines de l'Annonciation qui sont en train de construire leur monastère non loin du vôtre, un précieux encouragement et un appui constant dans leur chemin de communion, et vous avez contribué d'une manière particulièrement heureuse et efficace à affermir leurs liens avec le diocèse.

Le Saint-Siège a concédé à votre monastère la faculté d'utiliser les livres liturgiques en usage en 1962, afin de répondre aux aspirations de ceux «qui se sentent attachés à certaines formes liturgiques et disciplinaires antérieures de la tradition latine»^[1], confirmant ainsi les dispositions de la Constitution conciliaire sur la sainte Liturgie qui rappelle que «l'Eglise, dans les domaines qui ne touchent pas la foi ou le bien de toute la communauté, ne désire pas, même dans la liturgie, imposer la forme rigide d'un libellé unique: bien au contraire, elle cultive les qualités et les dons des divers peuples et elle les développe»^[2]. Il est bien évident que, loin de chercher à mettre un frein à l'application de la réforme entreprise après le Concile, cette concession est destinée à faciliter la communion ecclésiale des personnes qui se sentent liées à ces formes liturgiques^[3].

J'exprime le vœu que l'«Œuvre de Dieu» et, en particulier, l'Eucharistie, ainsi célébrées dans votre monastère contribuent efficacement à la réalisation de votre idéal monastique, lequel assurément trouve aussi sa nourriture dans le travail, dans un silence qui favorise la contemplation et dans le

zèle à rechercher Dieu par-dessus tout, de sorte que, communauté jeune et fervente, vous soyez capables de porter témoignage des réalités invisibles dans le monde contemporain. Ainsi, avec les autres monastères bénédictins, vous continuerez d'être des lieux de retraite pour le renouveau spirituel où, la première place étant justement réservée à Dieu, «ce qui est humain est ordonné et soumis au divin; ce qui est visible à l'invisible; ce qui relève de l'action à la contemplation; et ce qui est présent, à la cité future que nous recherchons»^[4].

Je saisis l'occasion de cette rencontre pour m'adresser à ceux et à celles qui sont encore liés à la Fraternité Saint-Pie X. Je les invite instamment à s'en remettre à la conduite du successeur de Pierre et à prendre contact avec la Commission «*Ecclesia Dei*», instituée pour faciliter la réinsertion dans la pleine communion ecclésiale. L'Abbaye Sainte-Madeleine du Barroux doit être pour eux un encouragement à retrouver l'unité féconde de l'Eglise autour de l'Evêque de Rome.

Je confie à votre prière la grande intention de la réconciliation de tous les fils et filles de l'Eglise dans une même communion.

Pour vous aider dans votre vie monastique au cœur de l'Eglise, notre Mère, je vous bénis de tout cœur.

[1] Cf. *Ecclesia Dei*, 2 juillet 1988, n. 5, c.

[2] *Sacrosanctum Concilium*, n. 37.

[3] Cf. *Ecclesia Dei*, n. 5, c.

[4] *Sacrosanctum Concilium*, n. 2.